

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

CONCOURS NATIONAL D'AGREGATION POUR LE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES UNIVERSITES EN SCIENCE POLITIQUE

SESSION 2018-2019

Secrétariat général

Direction générale
des ressources humaines

Service
des personnels enseignants
de l'enseignement supérieur
et de la recherche

Sous-direction
du pilotage du recrutement
et de la gestion
des enseignants-chercheurs

Département
du pilotage et d'appui
aux établissements

DGRH A2-1

Affaire suivie par
Marie-Hélène RANGUIN
Téléphone
01 55 55 05 56

Courriel
marie-helene.ranguin
@education.gouv.fr

72 rue Regnault
75243 Paris cedex 13

Compte rendu de la séance d'information du jeudi 24 janvier 2019 – 14 heures

Ce concours est présidé par Monsieur Olivier IHL. Il présente les membres du jury.

- Mme Catherine ACHIN, professeure à l'université Paris-Dauphine
- Mme Delphine ALLÈS, professeure à l'INALCO
- M. Franck FRÉGOSI, professeur à l'IEP D'Aix-Marseille
- M. Alfredo R. JOIGNANT, professeur à l'université Diego Portales de Santiago (Chili)
- Mme Anne MUXEL, directrice de recherche au CNRS
- M. François VATIN, professeur à l'université Paris Ouest Nanterre

Il invite l'équipe administrative du ministère en charge du concours à se présenter ainsi que Monsieur Michaël Goudoux, responsable à l'IEP de la bibliographie et des ressources électroniques du concours, de l'accueil des membres du jury et des candidats.

Il rappelle que durant toute la durée du concours, les candidats ne doivent pas s'adresser au jury, mais au ministère, en l'occurrence à Madame Marie-Hélène RANGUIN qui est la gestionnaire du concours.

Il procède à la lecture intégrale du règlement du concours qu'il détaille par la suite.

Le président invite les candidats qui assistent à la réunion à se présenter. Il procède ensuite au tirage au sort de la lettre qui définira l'ordre de passage des candidats sur les 4 épreuves. C'est la lettre S qui a été tirée au sort. Aucun candidat n'y étant associé, c'est donc la lettre T (Madame THIAW-PO-UNE-RENAUT Ludivine) qui débutera le 1^{er} jour d'épreuve. Il indique que l'ordre de passage est l'ordre alphabétique du nom d'usage indiqué sur la déclaration de candidature, ou à défaut du nom de famille.

Le président rappelle une innovation, qui figure dans le règlement du concours, par rapport au précédent concours : la lettre qui vient d'être tirée au sort déterminera l'ordre de passage des candidats pour toutes les épreuves.

Le nombre de candidats inscrits est de 35 ; suite à un désistement le nombre est porté à 34 à la date de cette séance d'information.

Le nombre de postes ouverts s'établit pour le moment à deux, mais le ministère négocie pour en obtenir d'autres. Le nombre de postes sera arrêté avant le début de la première épreuve.

Il précise que toutes les informations relatives au déroulement et à l'organisation du concours, ainsi que le règlement, les calendriers et les notes d'information sont affichées sur le site du ministère. Les candidats sont appelés à consulter régulièrement ce site à l'adresse ci-après :

[http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ressources humaines/concours emplois carrières/personnel enseignant du supérieur et chercheurs/enseignants-chercheurs/les concours nationaux d'agrégation.](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ressources/humaines/concours_emplois_carrieres/personnel_enseignant_du_supérieur_et_chercheurs/enseignants-chercheurs/les_concours_nationaux_d'agrégation)

Il rappelle qu'aucune convocation individuelle n'est adressée aux candidats : le calendrier des épreuves mis en ligne sur le site, vaut convocation.

Il donne les dates purement indicatives des épreuves :

1^{ère} épreuve : du jeudi 7 mars au vendredi 8 mars 2019 et du lundi 11 mars au mercredi 13 mars 2019 avec 6 ou 7 auditions par jour.

2^{ème} épreuve : du mardi 26 mars au jeudi 28 mars 2019 et du jeudi 4 avril au vendredi 5 avril 2019 avec 3 passages par jour. Il faut attendre de savoir combien de candidats seront encore en lice pour que ce calendrier devienne définitif.

3^{ème} épreuve : du lundi 6 mai au mardi 7 mai 2019 et du jeudi 9 mai au vendredi 10 mai 2019 avec 3 passages par jour avec la même réserve que pour la 2^{ème} épreuve.

4^{ème} épreuve : du lundi 20 mai au 24 mai 2019 excepté le mercredi 22. Le mercredi sera peut être utilisé, s'il y a plus de candidats retenus.

Il est possible et sur des motifs bien précis de demander un changement par permutation d'une date d'audition ; la demande est à formuler auprès de Mme Ranguin par courriel (marie-helene.ranguin@education.gouv.fr). Le jury appréciera la validité de cette demande ; tout dépendra des motifs pour lesquels elle est formulée.

Philosophie générale du concours :

C'est un concours de recrutement national de professeurs de science politique donc des professionnels généralistes confirmés. Le recrutement concerne des enseignants-chercheurs. Les deux dimensions du métier, enseignement et recherche, sont d'égale importance. C'est un concours de très haut niveau. Il s'agit plus spécifiquement de recruter des collègues qui puissent faire des enseignements généralistes, des enseignements clairs et pédagogiquement argumentés, problématisés et empiriquement fondés. Ce sont des notions qui sont absolument essentielles.

La compétition est forte entre les candidats. La dynamique est celle d'une évaluation croisée des aptitudes des candidats. Le président ajoute que le jury ne pourra proposer au ministère qu'une liste de candidats en rapport avec le nombre de postes offerts.

Il faut donc dédramatiser l'échec éventuel. Ce n'est pas un verdict en valeur absolue, ce sera un résultat relatif, lié à un ensemble de circonstances : la nature des épreuves, le nombre de postes, la spécificité des épreuves...

Le président précise que le jury privilégiera la qualité des dossiers tout autant que la qualité des prestations. Les candidats peuvent attendre un maximum d'impartialité de la part du jury. Les membres du jury essaieront d'avoir tout le tact nécessaire lorsqu'il s'agira de faire part de leur jugement aux candidats.

Le concours sert à analyser la capacité du candidat à proposer un enseignement, notamment en premier cycle, à faire face à un amphitheâtre mais aussi à vérifier que le candidat n'est pas dans la simple rhétorique, qu'il maîtrise des savoirs constitués. Les critères d'appréciation sont outre l'esprit de synthèse, la méthodologie et la capacité de problématisation et de démonstration.

Aspects pratiques :

Le président indique aux candidats qu'ils doivent prévoir de la nourriture pour les préparations en loge, car aucun contact avec l'extérieur n'est autorisé.

Les candidats ont accès, pour leurs leçons, à la bibliothèque de recherches de l'IEP. Un casier est mis à leur disposition. Ils doivent se munir d'une clé USB VIERGE qui sera vidée après chaque épreuve.

Les candidats peuvent demander à bénéficier de la visite des locaux. Ils doivent prendre l'attache du responsable de la bibliothèque de recherches de l'IEP, Monsieur Michaël Goudoux, (michael.goudoux@sciencespo.fr). Ils peuvent aussi, sur demande, préparer des « leçons blanches » (mise en situation en 30 mn) et s'exercer à composer en situation.

Les candidats doivent être détenteur d'une carte d'accès délivrée par la bibliothèque. Les conditions d'attribution de cette carte sont précisées dans une note affichée sur le site du ministère.

Les candidats disposeront pour leurs leçons de 3 ordinateurs équipés des logiciels Microsoft Office (word, excel et power-point) et des navigateurs Google Chrome et Mozilla Firefox. Attention toutefois à ce que les aspects techniques soient fluides...

Deux chronomètres sont à disposition, un pour le candidat et un pour le jury ceci pour des raisons d'égalité de traitement.

Les candidats auront un accès en ligne aux ressources électroniques définies par le président.

Des informations relatives à la bibliographie du concours seront affichées sur le site du ministère avant le début de la 1^{ère} épreuve.

Schéma et nature des épreuves :

1^{ère} épreuve : Epreuve dites de travaux qui porte sur les productions du candidat. Le dossier scientifique du candidat est examiné par deux rapporteurs mais aussi par les autres membres du jury. Le jury appréciera, entre autres, la capacité des candidats à faire un retour critique sur leurs recherches, à en dégager les enjeux, à les comparer, à les situer dans les différents champs disciplinaires. Le jury mesurera aussi la capacité du candidat à illustrer, à énoncer théoriquement ses objets d'enquête. L'échange doit être précis et argumenté.

Il est possible d'utiliser un support de type « Powerpoint ». Le président conseille aux candidats de se préparer à l'épreuve afin d'éviter des problèmes techniques comme l'ouverture de fichiers ou la lecture de documents.

2^{ème} épreuve – 1^{ère} leçon en loge : elle est d'un genre différent. Epreuve de spécialité, elle permet de mettre en valeur l'investissement premier du candidat ou de la candidate. Il s'agit de montrer des qualités de synthèse, une expression et un énoncé clairs pour faire face à une salle d'étudiants, autrement dit une capacité à se mettre à la portée de ceux qui écoutent, à rendre vivantes des connaissances.

3^{ème} épreuve - 2^{ème} leçon en loge : C'est une épreuve plus générale. Elle permet de vérifier la curiosité des candidat(e)s, leur degré d'attention à ce qui se passe autour d'eux, en France comme à l'international. Le ou la candidat(e) doit être capable d'intéresser un public dans une matière dont il ou elle n'est pas spécialiste et ce dans un temps imparti. Le dialogue doit être construit, documenté et démonstratif. L'épreuve permet de juger de la capacité du candidat à se projeter dans un univers académique qui n'est pas le sien avec les ressources documentaires présentes dans la loge.

4^{ème} épreuve – 3^{ème} leçon en loge : Epreuve sur dossier. Elle porte sur la 2^{ème} matière choisie par le candidat. Elle sert à prendre en compte sa capacité à illustrer son sujet et à commenter chaque pièce qui compose le dossier comme sa structure générale. Il s'agit bien d'une analyse du dossier qui permet de donner du sens à des textes qu'il faudra faire parler. La capacité du ou de la candidat(e) à rendre compte du choix des textes sera évaluée, notamment la pertinence à en dégager les lignes de force, à en faire une présentation structurée et claire sur le plan pédagogique.

Le dossier peut comprendre pour partie des documents rédigés en langue anglaise.

Questions/Réponses :

- Dans les rapports des présidents des précédents concours il est indiqué une pondération pour l'épreuve sur travaux, qu'en sera-t-il pour ce concours ?

La question n'est pas encore tranchée par le jury. Deux options existent : soit on donne une majoration à cette épreuve qui demande un investissement très lourd par rapport à une simple leçon, ou bien on considère qu'il faut être excellent dans toutes les épreuves.

- Les leçons 3 et 4 sont-elles liées ?

Oui, c'est un point réglementaire, les leçons 3 et 4 sont ouvertes aux mêmes candidats.

- Pour les leçons en loge le candidat tire-t-il 1 ou 2 sujets ?

Règlementairement c'est un seul sujet qui est tiré au sort. Il n'y a pas de possibilité de choix du sujet. Le jury appliquera donc la réglementation.

- Les leçons en loge doivent-elles être manuscrites ou tapées ?

C'est au choix du candidat. Toutefois lorsque le candidat opte pour une leçon saisie sur ordinateur, les corrections sont plus aisées. A l'issue de la leçon, le candidat remet toutes ses notes, brouillons compris, au jury.

- Doit-on envoyer l'ensemble des volumes de l'HDR ou le mémoire original ?

Il est conseillé d'envoyer la totalité des documents composant l'HDR qui comptera pour un document – formule la plus large possible.... qui peut le plus peut le moins.

- Peut-on joindre aux rapporteurs des ouvrages en cours de publication et en cours de validation ?

Oui, il faut joindre dans ce cas une attestation de l'éditeur. Un article sous presse doit être reconnu par une indexation d'un éditeur par exemple, ou accompagné d'un document qui permettra d'apprécier le statut de la pièce.

- Pour les ressources documentaires peut-on avoir un accès à distance ?

Les candidats disposeront d'une carte gratuite permettant l'accès à la bibliothèque de recherche de l'IEP. Seul cet accès est autorisé. La carte n'est valable que sur le site, et ne permet pas d'accès depuis l'extérieur.

- Quels sont les sites qui seront accessibles ?

Ceux-ci seront définis en accord avec le jury ; toutefois un accès aux ressources de presse peut être envisagé. Toutes les revues, encyclopédies etc...sont accessibles, il n'y a pas de restriction. Les candidats peuvent suggérer des titres à l'achat. L'accès aux réseaux sociaux, messageries, ... est coupé pour éviter toute influence externe.

La bibliographie du concours sera affichée sur le site avant la 1ère épreuve.

- Doit-on envoyer un exemplaire papier + une clé USB aux rapporteurs ?

Oui, les deux sont obligatoires pour les rapporteurs désignés. Pour les autres membres du jury, il convient d'envoyer uniquement un exemplaire papier de la notice individuelle, de la note analysant les travaux et du rapport de soutenance de thèse.

- Pourquoi le concours démarre-t-il si tard ? Et que signifie la possibilité de plus de postes ?

Les deux questions sont liées. Cela explique le retard du concours car pour ouvrir le concours il fallait un nombre de postes minimal. Le jury en espère le plus grand nombre. Des négociations sont en cours.

- Y-a-t-il un format défini pour la note sur travaux ?

Pas de format défini, la note doit être synthétique et cohérente.

- Est-il possible d'actualiser la notice individuelle qui figure dans le dossier de candidature ?

Oui, les candidat(e)s peuvent envoyer dans le dossier adressé aux rapporteurs une nouvelle notice si celle-ci a évolué.

- Lors de l'épreuve sur travaux, la discussion portera-t-elle uniquement sur les travaux ou sera-t-elle générale ? Quelle présentation privilégier ?

C'est au candidat de voir ce qui est à même d'intéresser le jury (valoriser une inscription dans la discipline, valoriser une trajectoire ou un dossier de publication...). Le candidat doit préparer un plan équilibré de sa discussion. Le jury souhaite savoir le passé, le présent, le futur des recherches effectuées et de la méthodologie employée. Il y a donc des axes à mettre en évidence.

Le candidat peut privilégier une rétrospective de sa recherche et de ses résultats ou bien se projeter dans l'avenir ou ouvrir sur des aperçus comparatifs. Il appartient au candidat de faire ses choix eu égard au temps imparti. Le temps de passage est strictement respecté pour une évidente question d'égalité.

- Doit-on obligatoirement envoyer les travaux en courrier simple ?

Oui, pas d'accusé de réception.

- Quand on a dirigé une revue doit on envoyer un n° de la revue ou bien toute la revue ?

Envoyer la revue complète.

Monsieur Joignant précise que les travaux qui lui sont destinés doivent lui parvenir entre le 2 février et le 10 février inclus à l'adresse ci-après : 2312 XP Leiden - Oude Vest 13 – PAYS BAS.

- Est-il possible de connaître la localisation des emplois ?

Non, car elle peut évoluer.

Pour terminer, le président conseille aux candidats d'être dans les meilleures dispositions possibles. Ils doivent tenir « sur la distance », se faire confiance et bien gérer le temps.

Rappel : toutes les autres questions sont à envoyer au ministère : marie-helene.ranguin@education.gouv.fr

FIN DE SEANCE A 15 H 43